



INSTRUCTIONS LABELLISATION TEAM GRAVEL PERFORMANCE FFC 2026

SOMMAIRE

Préambule.....	3
1. Obligations et critères sportifs de labellisation.....	4
2. Check list des documents à fournir.....	5
Obligations de la Fédération Française de Cyclisme	6
Obligations des Teams Gravel Performance FFC labellisés	6
Renseignements et suivi des dossiers	7

Préambule

Différents types de structures peuvent faire une demande de labellisation de Team Gravel Performance auprès de la Fédération Française de Cyclisme.

Labellisation par la Fédération Française de Cyclisme

1. Pour toute demande de labellisation chaque structure candidate devra envoyer à la FFC une intention de candidature, **avant le 19 décembre 2025** via le lien suivant : <https://structures.ffc.fr/equipes-labellisees-candidatures-labellisation/>
2. Dans un second temps, chaque candidat recevra un lien d'accès à la plateforme d'enregistrement FFC permettant le dépôt et le traitement des éléments de manière dématérialisée. Tous les documents devront être transmis, sur plateforme d'enregistrement FFC, selon les critères définis dans le présent document, avant le **30 janvier 2026 dernier délai**.
3. La phase de validation des Teams Gravel Performance par la FFC interviendra lors du **Bureau Exécutif de février 2026**.

Enregistrement en Team Gravel Performance FFC

La structure candidate doit obligatoirement faire une demande de labellisation auprès de la FFC, en respectant les trois étapes ci-dessus ainsi que les critères définis dans le présent document.

Pour joindre les éléments demandés par la FFC dans les instructions d'enregistrement, la structure candidate devra déposer l'ensemble des documents sur le dossier ciblé sur un espace de partage.

À la date de clôture fixée par la FFC (30 janvier 2026), les candidats au team gravel performance doivent avoir rempli et soumis toutes les informations demandées pour l'enregistrement.

La FFC publiera la liste des Teams Gravel Performance FFC validée avant le 28 février 2026.

IMPORTANT :

- La structure candidate doit être soit :
 - Un club FFC
 - Un comité départemental ou régional
 - Une association loi 1901, entente, constituée de clubs affiliés à la FFC. Les cyclistes doivent avoir l'autorisation de leur club d'origine pour appartenir au Team.
 - Un club qui constitue une équipe mixte avec d'autres clubs affiliés FFC. Les cyclistes doivent avoir l'autorisation de leur club d'origine pour appartenir au Team.
- **Lien utile :** Les instructions d'enregistrement de la FFC sont en ligne <https://structures.ffc.fr/equipes-labellisees-candidatures-labellisation/>

1. Obligations et critères sportifs de labellisation

Teams Gravel Performance FFC	
Composition de l'équipe	<p>Minimum de 4 coureurs dont 1 femme et maximum 12 athlètes en tout à partir de la catégorie U19</p> <p>Dans le cas d'une entente ou d'une équipe mixte, chaque coureur justifiera de l'accord du club où il est licencié.</p> <p>(!) L'effectif est déclaré lors de la demande de labellisation du Team et ne peut évoluer au cours de la saison.</p> <p>Les 6 meilleurs marquent des points pour le classement des teams, dans la limite des deux meilleurs par catégorie (H ou F). Pour la catégorie Elite (H ou F) La grille de point est doublée. Les points sont attribués sur les coupes de France et le championnat de France sans Joker.</p>
Catégorie de licence	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Elite Gravel* ▶ Open 1, 2 ou 3 Gravel ** ▶ Access 1,2,3,4 Gravel ▶ Epreuve de masse <p>Licence de l'année en cours.</p> <p>Les licences individuelles et licences jeunes ne sont pas autorisées dans le Team.</p> <p>Correspondance des licences :</p> <p>*Elite pro Route ou Elite Route / Elite VTT Cross-Country / Elite Cyclo-cross /Elite Piste Endurance</p> <p>**ou Open 1 – 2 – 3 Route / Open 1-2-3 VTT Cross-Country / Open 1-2-3 Cyclo-cross</p>
Nom du Team	<p>Le comité de sélection se réserve le droit de refuser un nom de Team</p> <p>Le nom du team doit être approprié, respectueux, et ne doit pas porter atteinte à la décence, à la morale ou à l'esprit sportif. Les noms à caractère fantaisiste, farfelu, offensant ou inapproprié pourront être refusés par l'organisation</p>
Désignation d'un Manager	<p>Désignation d'un Manager : il est interlocuteur de la FFC. Il participe à la séquence d'information annuelle (au Championnat de France Gravel ou en visio en début de saison). Il est licencié et peut être compétiteur dans le team également.</p>
Port du maillot	<p>Port du maillot obligatoire dans toutes épreuves Gravel et étant conforme au modèle déposé lors de la demande de labellisation (maquette HD à fournir au dossier) et obligatoire sur toutes les épreuves de la discipline pour les catégories d'âge concernées sur l'ensemble de la saison considérée.</p>
Période du label annuelle	<p>31 janvier – 31 décembre</p>
Droits de labellisation FFC	<p>700 € TTC (selon Tarification Fédérale, page 3)</p>

2. Check list des documents à fournir

Afin que la demande de labellisation soit recevable et étudiée par la FFC, la structure doit transmettre l'ensemble des éléments listés ci-dessous **via la plateforme d'enregistrement FFC avant le 30 janvier 2026** dernier délai :

	Documents à transmettre	Etat de dépôt	
1	Formulaire Excel de labellisation « GRAVEL_Identification - Staff – Effectif » complété sur la plateforme en ligne, regroupant l'ensemble des informations administratives des dirigeants et des sportifs		le.../.../2026 <input type="checkbox"/>
3	Programme sportif de la saison (stages, compétitions...)		le.../.../2026 <input type="checkbox"/>
4	Maquette du maillot (format requis .jpg, résolution minimale requise : 300 dpi)		le.../.../2026 <input type="checkbox"/>
6	Autorisations scannées du Président du club d'appartenance de chaque coureur du team précisant qu'il met à disposition du team, son sportif pour la période de labellisation.		le.../.../2026 <input type="checkbox"/>
7	Copie de la preuve du paiement des droits de labellisation par virement bancaire		le.../.../2026 <input type="checkbox"/>
8	Preuve de la couverture d'assurance garantie responsabilité civile de la structure qui supportera le Team		le.../.../2026 <input type="checkbox"/>
9	Copie de parution au journal officiel de la création de la structure (club, entente,)		le.../.../2026

Obligations de la Fédération Française de Cyclisme

- ▶ Publication du nom du Team Gravel Performance, de sa composition, de ses coordonnées et du lien vers le site internet du Team à partir du site internet de la FFC
- ▶ Diffusion du nom du Team Gravel Performance dans les communications Gravel de la FFC vers la presse
- ▶ Diffusion du nom du Team Gravel Performance sur les listes des engagés, les listes de partants, et les classements édités sur les épreuves officielles de Gravel (Coupes de France et Championnats de France)
- ▶ Envoi des codes Cicle web pour effectuer les engagements en ligne sur les épreuves du calendrier fédéral sous l'intitulé du Team Gravel Performance
- ▶ Mise à disposition d'un emplacement sur un parking dédié et privilégié réservé aux Teams Gravel Performance labellisés en fonction de la configuration du site d'accueil de l'évènement et en collaboration avec chaque Comité local d'organisation d'épreuves officielles (Coupes de France et Championnats de France)
- ▶ Publication des classements Team Gravel Performance lors des Coupes de France (se référer au règlement des Coupes de France) et championnats de France

Obligations des Teams Gravel Performance FFC labellisés

- ▶ Acculturation et respect de la charte Gravel établi par la Fédération Française de Cyclisme <https://ffc.fr/app/uploads/sites/2/2025/09/charte-gravel-2025.pdf>
- ▶ Participation obligatoire aux épreuves du calendrier fédéral (Coupes de France et Championnats de France)
- ▶ Privilégier la participation aux épreuves Gravel inscrites au calendrier fédéral Planning de labellisation
 - ▶ **19 décembre 2025** : Date limite d'envoi d'une intention de candidature à la FFC via le formulaire.
 - ▶ **30 janvier 2026** : Date limite de dépôt des documents à la FFC via le lien d'accès à la plateforme d'enregistrement FFC
 - ▶ **Février 2026** : Validation des Team Gravel Performance par Bureau Exécutif de la FFC

Renseignements et suivi des dossiers

▶ **Responsable des épreuves Gravel**

Nicolas PETITJEAN | n.petitjean@ffc.fr | 06 99 16 57 02

▶ **Adjointe du responsable des épreuves Gravel**

Laetitia MONZO | l.monzo@ffc.fr

▶ **Coordonnées bancaires de la Fédération Française de Cyclisme**

Nom de la banque : Société Générale

Titulaire du compte : Fédération Française de Cyclisme

IBAN : FR76 3000 3035 2600 0500 1629 451

BIC : SOGEFRPP

Intitulé à renseigner lors du virement : « **label Team Gravel Performance FFC** + nom du team »



Fédération Française de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon
78180 Montigny le Bretonneux